Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 035-213502735-20260330-CM2026MARS27-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Saint Germain en Coglès

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 19

Présents à l'ouverture de la séance : 17 - Quorum réuni

Date de la convocation :

24 Mars 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente mars, à dix-neuf heures trente minutes, légalement convoqué, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en Coglès, s'est réuni dans la salle du conseil municipal en séance publique, sous la présidence de Monsieur Rodolphe HAMEAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mr Rodolphe HAMEAU, Mr Mickaël JULIEN, Mr Éric D'HANGEST, Mme Virginie MALLE, Mr Régis ROGER, Mme Maud LIGER, mme Audrey AURIOL, Mr Laurent BARBOT, Mr Nicolas LANGLAIS, Mme Mélanie DAVY, Mme Angélina MAHÉ, Mr Benjamin BRUNEAU, Mme Sabrina GIROU, Mr Pascal RÉGNAULT, Mr Didier LERAY, Mme Anne-Sophie DENOUAL, Mme Géraldine LEMARIÉ.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Marylène ROUSSEL qui a donné pouvoir à Mr Rodolphe HAMEAU, Mr Mieszko DUSAUTOY qui a donné pouvoir à Mr Benjamin BRUNEAU.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mr Mickaël JULIEN.

CM2026-MARS-N°27
OBJET : COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire informe que le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1411-5 applicable à la commission d'appel d'offres en vertu des articles L. 1414-1 et L. 1414-2,

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres,

1 – Composition de la commission :

Considérant que pour les communes de moins de 3 500 habitants, la commission est composée du maire ou de son représentant, président, de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal.

2 – Modalités de l'élection :

Considérant que l'élection des membres de la commission d'appel d'offres a lieu :

- Au scrutin de liste,
- A la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- Sans panachage ni vote préférentiel.

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 035-213502735-20260330-CM2026MARS27-DE

3- Après appel à candidature, les listes suivantes ont été déposées :

Liste n° 01 :

Membres titulaires :	Membres suppléants :
Mme Virginie MALLE	Mme Maud LIGER
Mr Mieszko DUSAUTOY	Mr Laurent BARBOT
Mr Pascal RÉGNAULT	Mme Anne-Sophie DENOUAL

4 – Déroulement du scrutin :

Le conseil municipal a décidé de procéder au vote à bulletin secret.
Après vote et dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents : 17
Nombre de votants : 19
Nombre de suffrages exprimés : 19

5 – Calcul du quotient électoral :

Pour mémoire, le quotient électoral = nombre de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir

	Nombre de voix	Sièges attribués (quotient)	Reste	Sièges finaux
Liste n° 01	19	6.333	0	3

6 – Sont proclamé élus membres de la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires :	Membres suppléants :
Mme Virginie MALLE	Mme Maud LIGER
Mr Mieszko DUSAUTOY	Mr Laurent BARBOT
Mr Pascal RÉGNAULT	Mme Anne-Sophie DENOUAL

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, quorum réuni – 17 élus présents et 19 élus votants :

- Proclame élus les membres de la commission d'appel d'offres tels que désignés ci-dessus et ce pour la durée du mandat,
- Précise que la commission sera convoquée par le Maire dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
A Saint-Germain-en-Coglès,
Le 31 Mars 2026.
Le Maire,
Rodolphe HAMEAU.